

1
(N° 201.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1838.

Rapport fait par M. MAST DE VRIES, au nom de la commission des naturalisations, sur la pétition du sieur FORTUNÉ TARLÉ.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Le sieur Fortuné Tarlé, capitaine-instructeur au 1^{er} régiment de chasseurs à cheval, s'est adressé, de Bruxelles, le 18 décembre 1830, au chef du comité de la justice, afin d'obtenir la naturalisation ordinaire.

Habitant, selon le narré de sa demande, la Belgique, depuis plusieurs années, il s'est mis lors de la révolution à la tête d'une compagnie de Borains.

Sa conduite lui a valu de la part du gouvernement provisoire d'être nommé capitaine au 1^{er} régiment de chasseurs à cheval.

Il avait précédemment servi en France comme lieutenant dans la même arme.

Le sieur Tarlé est né à Marolles, département de Seine-et-Oise (France), le 18 mai 1795.

Les renseignements qui se trouvent au dossier sont favorables.

Le rapporteur,
MAST DE VRIES.

Le président,
FALLON (ISIDORE).